



## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 MARS 2023 PROCÈS VERBAL

Nombre de membre en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

JM. DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, JF. SORNEIN, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, P. DARAGON, B. GASCARD, C. THIROUIN,

### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

C. BOURON, S. PINTO, P. BORNAND,

Monsieur A. DEZWARTE a été désigné secrétaire

### 1) Approbation du Procès-Verbal du 13 février 2023

Approuvé à l'unanimité.

### 2) Adhésion du SIAL(syndicat de l'Assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les Bains et Briis-sous-Forges) au Syndicat de l'Orge pour les compétences transport et assainissement non collectif et modification des statuts du Syndicat de l'Orge

VU les articles L5711-1 et suivants ainsi que l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du Syndicat intercommunal de l'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains et Briis-sous-Forges (SIAL) en date du 16 septembre 2022,  
VU la délibération du Syndicat de l'Orge du 26 octobre 2022 arrêtant le principe de l'adhésion du SIAL,  
VU la délibération du Syndicat de l'Orge du 24 janvier 2023 approuvant la demande d'adhésion du SIAL à compter du 1er juillet 2023

**CONSIDÉRANT** que cette adhésion a pour effet d'augmenter le périmètre du Syndicat de l'Orge,  
**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recueillir l'avis des membres du Syndicat sur cette modification statutaire,  
**CONSIDÉRANT** que l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale aux membres, le conseil de chaque membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission du nouveau membre dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**APPROUVE** l'extension du périmètre du Syndicat de l'Orge de la Rémarde et de la Prédecelle par l'adhésion du Syndicat intercommunal d'assainissement des communes de Pecqueuse, Limours, Forges-les-Bains et de Briis-sous-Forges (SIAL), pour l'exercice des compétences transport et Assainissement Non Collectif,

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat de l'Orge de la Rémarde et de la Prédecelle par la mise à jour de la liste de ses membres.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

**DIT** que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs

### 3) Questions diverses

- Baptême civil prévu le 8 juillet 2023. Le Maire étant absent, Armand DOUIN assurera son remplacement. Le baptême civil est un engagement moral d'ordre purement privé et n'est pas enregistré par un acte au registre de l'état civil.

- urbanisme, l'OAP rue des Bleuets : Monsieur S. BOYER informe que la commercialisation des lots a débuté (2 lots sous promesses de ventes). Une convention d'autorisation de travaux de viabilisation avec le lotisseur est en cours d'élaboration. La commune devrait signer la vente du terrain en juin 2023.

- remplacement de la secrétaire de mairie : Monsieur le Maire fait part des recherches en cours. Une rencontre au Pôle emploi de Dourdan pour une présentation d'une formation initiée par la CNFPT et au cours de laquelle nous avons avec la

secrétaire de Mairie présenté nos missions et rôles. Nous avons aussi sollicité le Centre de Gestion et avons reçu des candidatures spontanées. Une seule est intéressante, une personne qui habite la commune.

- Monsieur P. DARAGON informe la tenue d'un évènement sur la CCPL en juin prochain. Concerne uniquement un rassemblement d'entreprises. Il invite ceux qui sont intéressés à participer à une réunion de travail le 16 mai prochain.

La séance est levée à 20 h 45



A collection of handwritten signatures in black ink. The signatures are arranged in a loose grid. Some are clearly legible, such as 'Futser', 'Kantini', and 'Dreui'. Others are more stylized and difficult to decipher, including a signature that appears to be 'Daragon' and another that looks like 'J. Daragon'. There are also several abstract, scribbled signatures.